Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260605-D2026_31-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 05/06/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	10

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 5 Juin à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 29/05/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : M DENIER Emmanuel

Procurations : M DENIER Emmanuel à Mme FROGERAIS Lydie

A été nommé(e) secrétaire : M VASNIER Pascal

2026/31 – Dégradations salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les élus que lors de la location de la salle des fêtes des 25 et 26 avril dernier, il a été constaté pendant l'état des lieux de sortie qu'une table fixe des alcoves avaient des points de brûlure, et qu'un aérateur de fenêtre avait disparu.
La société MAC Mobilier a été sollicité pour établir un devis pour le remplacement du plateau uniquement. Le devis s'élève à 222,40€ TTC. Le prix d'un aérateur s'élève à 31,90€ TTC.
Monsieur le Maire propose qu'une participation de 50€ soit demandée aux locataires pour la table.
Les locataires paieront le remplacement de l'aérateur en totalité.
Deux titres seront émis pour les réparations au compte 75888 Autres produits financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 ABSTENTION et 10 POUR :

- **APPROUVE** la participation de 50€ TTC pour les dégradations de la table, et la participation de 31,90€ TTC pour le remplacement de l'aérateur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre deux titres pour les réparations.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD



Le secrétaire de séance :
M VASNIER Pascal

